



Bruxelles, le 4 septembre 2015
(OR. fr)

11396/15

Dossier interinstitutionnel:
2014/0280 (COD)

CODEC 1103
CODIF 96
COMER 113
POLMAR 4

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense contre les pratiques préjudiciables en matière de prix dans la construction navale (texte codifié) (première lecture) - Adoption de l'acte législatif (AL)

1. Le 29 septembre 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 207 paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 21 janvier 2015².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 7 juillet 2015. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ doc. 14236/14.

² pas encore publié.

³ doc. 10625/15.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 25/15.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
